



Assemblée générale

Distr. limitée
9 octobre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Sixième Commission

Point 179 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale du café

Allemagne, Angola, Brésil, Colombie, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Viet Nam : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale du café

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale du café,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation internationale du café à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

